



DELIBERATION

2026/30

SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

L'an deux mille vingt-six le 17 juin, à 10 heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache s'est réuni à Buire, au siège de la Communauté de communes des Trois Rivières, sur la convocation légale et sous la présidence de Monsieur Olivier CAMBRAYE.

Conseillers en exercice : 16, Présents : 14, Représentés : 2, Votants : 16

Étaient présents : M. Sylvain BOURGEOIS, M. Olivier CAMBRAYE, M. Fabien COQUELET, Mme Maryse DELACHE, M. Pierre DIDIER, Mme Bernadette HEDIART, M. Vincent LAMOUREUX, Mme Caroline LOMBARD, Mme Stéphanie MACON, Mme Christelle MAES, M. Yannick MARLANT, Mme Claudile MATHIEU, M. Jean-Jacques THOMAS et M. Régis TRICOTEAUX.

Étaient représentés : M. Bertrand DUFERME par Mme Marie-Claire FORTIN, M. Thomas HENNEQUIN par M. Gilles QUEILLE.

Le secrétariat a été assuré par : Mme Marie-Claire FORTIN.

Depuis 2023, le Pays de Thiérache est porteur d'actions dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets. Depuis 2025, le Pays de Thiérache est associée à la METS afin de porter les actions de la SERD auprès des entreprises du territoire.

L'édition 2025 portait sur la recyclage des déchets électriques, de matériel électrique usagé, d'équipement électrique. Une collecte de ces équipements a été réalisée auprès des entreprises volontaires du territoire. Pour 2026, l'édition porte sur la consommation responsable.

Dans le cadre de cette collaboration, il est proposé un accord financier entre le PETR et la METS à hauteur de 3 150 € maximum au titre de la convention d'objectif territorial signée avec l'ADEME en faveur de la transition écologique. Cette participation financière serait versée de la manière suivante :

- Versement d'un acompte de 25 % à la signature de la convention, soit 781,25€ de la part du PETR ;
- Versement du solde sur production d'un bilan financier de l'opération, sur la base des dépenses effectivement réalisées et d'un bilan d'activités.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Thiérache

APPROUVE l'accord de la convention entre la Maison des Entreprises de la Thiérache et la Serre ;

VALIDE le coût du projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'engagement de cette opération et à signer la convention de mise en oeuvre du projet ;

PRECISE que les crédits correspondants à ce projet sont prévus au budget, aux chapitre et article correspondants.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Olivier CAMBRAYE

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Sous-Préfecture le
Et publication le

Secrétaire de séance

Marie-Claire FORTIN

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 002-200051118-20260617-30_2026-DE